



## Comité de l'urbanisme

### SUITE À DONNER 40

**Le mardi 11 septembre 2012, 9 h 30**

**Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest**

---

---

- Nota :*
- 1. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
  - 2. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.*
  - 3. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 26 septembre 2012 dans le rapport n° 36 du Comité de l'urbanisme.*

#### RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal 39 de la réunion du Comité de l'urbanisme du 23 août 2012.

CONFIRMÉ

*Ce document peut être consulté en ligne, et il est possible d'écouter les réunions en direct par diffusion audio à [ottawa.ca](http://ottawa.ca).*

*Des services d'interprétation simultanée sont offerts dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.*

COMMUNICATIONS  
COMMUNICATIONS

Responses to Inquiries / Réponses aux demandes de renseignements

CC 10-12 L'embauche de FoTenn Consultants pour le processus  
d'approbation des demandes d'aménagement

REÇU

PLC 04-12 Possibilité de mettre en œuvre de la proposition d'Écologie Ottawa  
relativement au financement des rénovations des logements

REÇU

**PRÉSENTATION**

1. SMARTER CITIES CHALLENGE D'IBM - « PRÉPARER LE TERRAIN »  
EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS LONGEANT LE  
COULOIR DU TRAIN LÉGER D'OTTAWA  
CITY-WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

**Que le Comité de l'urbanisme prenne connaissance de cette présentation  
verbale.**

REÇU

2. ZONAGE - 302, PROMENADE LONGFIELDS  
ACS2012-PAI-PGM-0188 BARRHAVEN (3)

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil municipal  
d'approuver une modification au Règlement de zonage n° 2008-250 visant à  
faire passer le zonage de la propriété située au 302, promenade Longfields  
de Zone résidentielle de densité 3, sous-zone Z, dotée de l'exception 1648 à  
Zone résidentielle de densité 3, sous-zone Z, dotée de l'exception [XXXX],  
de Zone résidentielle de densité 3, sous-zone U, dotée de l'exception  
[1649] à Zone résidentielle de densité 3, sous-zone U, dotée de l'exception  
[YYYY], de Zone de parc et d'espace vert à zone résidentielle de densité 3,  
sous-zone U, dotée de l'exception [YYYY] et de Zone résidentielle de  
densité 3, sous-zone U, dotée de l'exception 1649 à Zone de parc et  
d'espace vert, comme l'explique en détail le document 2 et le montre le  
document 1.**

ADOPTÉ

- 
3. ZONAGE - PARTIE DU 175-425, RUE MARCH VALLEY ET 940, CHEMIN KLONDIKE  
ACS2012-PAI-PGM-0075 KANATA NORTH / NORD (4)
- 

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage n° 2008-250 visant à changer le zonage d'une partie du 175 et du 425, chemin March Valley, du 940, chemin Klondike et d'une partie des lots 9 et 10, concession 4, dans le canton géographique de March, décrits comme les parties 7, 10, 14 et 16 du Plan 4R-16049 afin de permettre le prolongement de trois ans pour un terrain de golf, comme le montre le document 1 et l'explique le document 2.**

ADOPTÉ

4. ZONAGE - 1213, AVENUE WOODROFFE  
ACS2012-PAI-PGM-0201 COLLEGE / COLLÈGE (8)
- 

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant à faire passer le zonage du 1213, avenue Woodroffe de Zone résidentielle de densité 1, R1O, à Zone résidentielle de densité 2, R2G, comme le montre le document 2.**

ADOPTÉ

5. ZONAGE - 801, RUE ALBERT  
ACS2012-PAI-PGM-0196 SOMERSET (14)
- 

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil :**

- 1. D'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant à faire passer la désignation de zonage de la propriété située au 801, rue Albert, de MC[1351] F(1.5) - h « Centre polyvalent, exception 1351, zone d'aménagement différé », à MC[\*\*\*\*], annexe \*\*\*\* - h, « Centre polyvalent, exception [\*\*\*\*], annexe [\*\*\*\*], annexe [\*\*\*\*], zone d'aménagement différé », comme le précisent les documents 2, 3 et 4.**
- 2. D'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant à ajouter à ce règlement une nouvelle partie comprenant les dispositions adoptées aux termes de l'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉ

- 
6. RÈGLEMENT DE L'APPEL INTERJETÉ DEVANT LA COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO CONCERNANT LE 1440, RUE BANK  
ACS2012-PAI-PGM-0215 CAPITAL / CAPITALE (17)
- 

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage n° 2008-250 visant à faire passer la désignation de zonage de la propriété située au 1440, rue Bank, de AM1 - Zone d'artère principale, sous-zone 1, à AM1[1913] - Zone d'artère principale, sous-zone 1, exception [1913], comme l'illustre le document 1 et le précise le document 2.**

ADOPTÉ

7. RÈGLEMENT DE ZONAGE GÉNÉRAL NO 2008-250 : ANOMALIES ET CORRECTIONS MINEURES - TROISIÈME RAPPORT DE 2012  
ACS2012-PAI-PGM-0213 CITY-WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
- 

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver les modifications recommandées dans la colonne III du document 1 et illustrées dans le document 3, visant à changer le Règlement de zonage n° 2008-250 et à abroger certains paragraphes du Règlement municipal n° 2012-147, qui modifient le Règlement de zonage n° 2008-250 pour mettre en œuvre des règles permettant l'aménagement de bâtiments d'insertion de faible hauteur dans les voisinages matures, dans l'unique but de corriger certaines anomalies.**

ADOPTÉ

*Nota : La recommandation suivante a été approuvée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales à sa réunion du 6 septembre 2012 et sera incluse dans le rapport n° 36 du Comité de l'urbanisme au Conseil.*

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver les modifications recommandées dans la Colonne III du document 2 révisé (points 4 et 5 supprimés) et comme il est indiqué dans le document 3 révisé (pièces jointes 11 et 12 supprimées) afin de corriger des anomalies dans le Règlement de zonage 2008-250 et qu'aucun autre avis ne soit diffusé conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉE, telle que modifiée

- 
8. OMNIBUS ZONING BY-LAW AMENDMENTS  
MODIFICATIONS OMNIBUS AU RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE  
ACS2012-PAI-PGM-0111 CITY-WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
- 

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver des modifications au Règlement sur le zonage 2008-250 afin de modifier le zonage tel qu'il est exposé en détail dans les Document 1 et 2, et montré dans le Document 3, et qu'aucun autre avis ne soit diffusé conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉE, telle que modifiée

***Nota : La recommandation suivante a été approuvée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales à sa réunion du 6 septembre 2012 et sera incluse dans le rapport n° 36 du Comité de l'urbanisme au Conseil.***

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil municipal d'approuver des modifications au Règlement sur le zonage 2008-250 afin de modifier le zonage tel qu'il est exposé en détail dans le Document 2.**

ADOPTÉ

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A. RUE WELLINGTON - CHANGEMENT DE NOM DE RUE  
ACS2012-PAI-PGM-0222 SOMERSET (14)
- 

REÇU